

Compte-rendu des 4 èmes « Pyrénéennes de la Psychologie à l'École »

TARBES 23 et 24 mai 2011

L'AFPEN, partenaire de ces journées, était représentée par Maïté Laborde membre du Conseil d'Administration.

Entre 150 et 200 participants d'horizons divers se sont donc retrouvés dans l'amphithéâtre STAPS de Tarbes : psychologues, maîtres E et G, professeurs, médecins de santé publique, psychiatres, éducateurs...venus de départements allant des Landes à l'Aveyron...

Le thème retenu par l'équipe d'organisation de l'APsyEN 65 : « **Sujet de l'Évaluation, Évaluation du Sujet** » a été abordé, selon la spécificité de chacun et ses références théoriques, par les 7 intervenants.

Patrick DUPOUEY, Professeur agrégé de Philosophie en classes préparatoires littéraires, après avoir défini l'évaluation (par rapport notamment au jugement...) et l'avoir posée en tant que procédure socialement utile qui tient à la dynamique interne de l'humain, s'est penché sur les « **Conditions de pertinence de l'évaluation** » (référence faite à Nietzsche : conditions de conservation et d'accroissement) Les concepts de norme, critère, instrument, mesure ont été définis et comparés. Le discours de P. Dupouey s'est ensuite tourné vers une critique des représentations, des discours et des illusions (citation de Condorcet)

Son exposé, bien dynamique, s'est terminé sur une note d'humour par une demande adressée aux psychologues : celle de s'abstenir de porter un jugement...sur l'évaluation.

Pascale GILBERT, Médecin de Santé publique à la Direction de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie a présenté le **Guide d'Évaluation des besoins de compensation de la personne handicapée (GEVA)** qui est utilisé de façon règlementaire par les équipes des **MDPH**.

Il s'agit de l'outil prévu par l'article L.146-8 du Code de l'action sociale et des familles :

« Une équipe pluridisciplinaire évalue les besoins de compensation de la personne handicapée et son incapacité permanente sur la base de son projet de vie et de références définies par voie règlementaire et propose un plan personnalisé de compensation du handicap (...) »

Le GEVA est donc un outil de collaboration partenariale qui nécessite une culture partagée de la notion de handicap et une évaluation pluridisciplinaire (volets familial, psychologique, médical, habitat et cadre de vie, parcours de formation, parcours professionnel, activités et capacités fonctionnelles, aides mises en œuvre) Le GEVA évalue les besoins puis recherche et propose des réponses après synthèse des évaluations partielles.

Roland GORI, professeur en Psychologie et Psychopathologie à l'Université, nous propose de l'évaluation une approche toute différente et opposée à la première dans un exposé intitulé : « **Évaluer : une nouvelle manière de donner des ordres** »

Pour R. Gori, la « néo » évaluation est un dispositif d'assujettissement et d'asservissement par lequel le pouvoir normatif remplace l'autorité actuellement décadente (tant à l'école qu'à l'université ou à l'hôpital...)

Elle est le nom de la perte de pensée du salarié, car perte de sa subjectivité...Le travailleur n'est plus qu'un segment technique...Nous sommes entrés dans un monde dévitalisé, un monde de chiffres qui gouvernent l'humain car l'autorité est en crise...La valeur marchande de la terre tend à devenir la valeur morale et l'évaluation est une censure sociale. Elle sert à un nouvel art de gouverner, d'imposer des servitudes et annule le débat démocratique.

En concluant son réquisitoire, R. Gori nous incite à refuser de rendre des comptes de cette manière et à résister à la normalisation en pratiquant notre métier selon notre propre conviction.

Et comme l'a si bien dit Jean-Luc Mauriet : « **C'est à travers de larges grilles que tous les psychos du canton écoutaient un puissant Gori leur parler d'évaluation** »

Il faut ici signaler la magnifique prestation humoristique de J L MAURIET faisant la synthèse des précédentes conférences et présentant les 2 intervenants suivants...(voir texte complet par ailleurs)

Bernard JUMEL, Psychologue à l'Education Nationale, nous interpelle directement dans notre fonction de psychologue et/ou d'enseignants en posant la question : « **Evaluer ou accompagner ?** » et nous parle de la manière dont l'on se situe par rapport à l'enfant. Le propre de l'enfant étant sa dépendance à l'adulte, on ne peut s'adresser à l'enfant de la même manière qu'à l'adulte...La position fondamentale de l'enfant, de par son histoire, c'est d'une part d'attendre que l'adulte l'aide, d'autre part, de se situer dans sa réponse par rapport au regard de l'adulte qui est en face de lui et de s'accommoder à ce regard...On ne peut donc évaluer un enfant ! Ce que l'on peut par contre évaluer ce sont les actions.

Le travail du psychologue doit se porter vers l'évaluation formative, vers la pédagogie... ce qui n'était pas possible sans lui devient possible avec lui...et il ne s'agit pas d'« être gentil » mais d'« accompagner » l'apprentissage en ouvrant notre propre discours en faveur de l'implication auprès de l'enfant.

Christophe DESSAUX, Psychiatre, Pédopsychiatre, praticien hospitalier, expert auprès de la cour d'appel pose « **la question de l'évaluation en pédopsychiatrie** » et l'aborde dans un exposé très fin, plein d'humour, par des analyses concernant la plainte, la demande, les symptômes et la souffrance. Il sera question d'alliance thérapeutique, de consentement aux soins, de pratique prudentielle, de l'importance du temps, de la suite à donner à ces temps d'évaluation, de l'évaluation dans l'après-coup parfois lorsque la première évaluation a été erronée...

L'art d'exercer ces métiers de la psychiatrie tient ainsi dans la règle fondamentale d'évaluer quelque chose et non quelqu'un...et l'examineur ou le clinicien ne doit être que l'outil de cette évaluation.

C'est par la vidéo de son interview, réalisée par l'APsyEN 65, que **Pierre MERLE, Docteur en Sociologie, Professeur des universités, Expert à l'Agence d'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur** a exposé les approches docimologique, sociologique et psychologique de la notation des élèves et les principes et pratiques éthiques mis en œuvre.

Quelques unes des idées développées : la motivation de l'élève perturbée par les aléas de la notation, les divers facteurs qui influencent l'évaluateur (sexe, âge, origine sociale...) et son histoire qui l'emprisonne, l'évaluation de l'élève qui contamine l'évaluation de la personne...autant d'éléments qui tendent à montrer l'inutilité voire la malfeasance de la note.

Pierre Merle recommande la mutualisation des épreuves afin que, pour une même épreuve, coexistent les regards de plusieurs correcteurs, l'anonymat scolaire de même que l'anonymat social et la conception des évaluations avec des questions « faciles » afin d' « éviter de meurtrir ».

Laurent TALBOT, ancien instituteur, ancien IEN, maître de conférences en Sciences de l'Éducation dans un exposé très construit et très complet souligne son accord avec les idées avancées par l'intervenant précédent. Il analyse la différence entre enseigner et apprendre et pose comme référence le modèle interactif. Il aborde les différents axes de l'évaluation : elle est une pratique liée à la dimension personnelle (sentiment d'efficacité), au comportement et à l'environnement (contexte) ; elle est une mesure qui compare des performances à une norme (implicite à l'école) ; elle est sens (signification et direction) ; elle est dynamique ; elle est conseil...elle n'est donc ni contrôle (dans le contrôle la norme est extérieure et antérieure au processus enseigner-apprendre), ni jugement, ni bilan. L'évaluation étant un élément important dans les référentiels de toutes les professions, elle doit être une pratique sociale, pédagogique, didactique. L. Talbot souligne ainsi les éléments premiers dans cette pratique : l'effet maître (les représentations positives, la bonne gestion didactique (rabâchage), le développement de pratiques d'évaluation formative, la gestion du temps, le travail en équipe...

Il terminera en abordant la problématique du redoublement dont l'inefficacité pédagogique est prouvée...et en se posant comme signataire de l'appel national pour la suppression des notes à l'école élémentaire.

A l'ouverture de la seconde journée, un temps de parole avait été prévu pour la représentante de l'AFPEN qui, après avoir remercié et félicité l'équipe organisatrice, a évoqué l'avancée du dossier « Psychologues E.N. » du fait de l'information toute récente donnée aux représentants de toutes les organisations syndicales ou professionnelles par les conseillers du ministre -qui les ont appelés individuellement !- à savoir que celui-ci a tranché et s'est prononcé pour un recrutement des Psychologues EN à master 2 option psychologie et pour la constitution d'un (de) groupe(s) de travail afin de mettre en place les modalités d'application de cette mesure.

Le travail du groupe des 7 a également été évoqué dans un échange impromptu avec Françoise Dalia (SNUIPP) présente dans la salle.

En conclusion : grâce à la diversité des horizons des intervenants choisis, à leurs exposés passionnants, à la bonne organisation de ces journées, à l'accueil chaleureux qui nous a été réservé...ces deux journées ont été une réussite et il faut désormais, dans le paysage provincial de la psychologie, compter avec les annuelles Pyrénéennes.

Bravo encore à l'équipe : Dominique, Gaël, Béatrice, Stéphane, Annie, Marie-Christine, Christine C., Jean-Luc, Monique et Christine P.

Maité LABORDE